

## Votre Assurance

▶ RCE PRESTATAIRES



SA MALT COMMUNITY  
42 RUE DE ROCHECHOUART  
75009 PARIS FR

## AGENT

STE GADROY BRETEAU GASPARD SARL  
4 RUE DE CLERMONT  
60200 COMPIEGNE

**Tél : 03 44 20 20 20**

Fax : 03 44 20 76 67

Email : AGENCE.MERESSE@AXA.FR

Portefeuille : 0060086044

## Vos références :

**Contrat n° 6402220404**

Client n° 1263109804

ATTESTATION

AXA France IARD, atteste que :

**SA MALT COMMUNITY  
42 RUE DE ROCHECHOUART  
75009 PARIS**

est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 6402220404** ayant pris effet le **26/11/2014** dont l'activité est :

### **Activité n° 1 :**

- Conception, exploitation et maintenance de type Marketplace, permettant la mise en relation de FREELANCE et d'ENTREPRISES à la recherche de compétences principalement dans les domaines : informatique, conseil, communication, web

### **Activité n° 2 :**

- Missions réalisées dans le cadre de la plateforme HOPWORK de type Marketplace, permettant la mise en relation de FREELANCE et d'ENTREPRISES à la recherche de compétences principalement dans les domaines : informatique, conseil, communication, web

Les principales missions réalisées sont du type : développeur, intégrateur, graphiste, web designers consultant, rédacteur traducteur, community managers

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

## **AXA Assurances IARD Mutuelle**

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et les risques divers

Entreprise régie par le Code des assurances - 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex

Siren 775 699 309 - TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309

Opérations d'assurances exonérées de TVA – art. 261-C CGI – sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

<b>NATURE DES GARANTIES</b>	<b>LIMITES DES GARANTIES</b>
<b>Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus</b> (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	<b>9.000.000 €</b> par année d'assurance
<b>Dont :</b>	
• <b>Dommages corporels</b>	<b>9.000.000 €</b> par année d'assurance
• <b>Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus</b>	<b>1.200.000 €</b> par année d'assurance
<b>Autres garanties :</b>	
<b>Atteinte accidentelle à l'environnement</b> (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	<b>750.000 €</b> par année d'assurance
<b>Dommages immatériels non consécutifs</b> (selon extension aux conditions particulières)	<b>500 000 €</b> par année d'assurance
<b>Dommages aux biens confiés</b> (selon extension aux conditions particulières) <b>y c. frais de reconstitution de documents/ médias confiés</b>	<b>150.000 €</b> par sinistre
<b>Pack Cyber-risques</b>	
• <b>Dommages résultant d'une atteinte logique</b> (tous dommages confondus, selon extension aux conditions particulières) <b>y c. Frais de reconstitution de documents et médias confiés</b>	<b>100.000 €</b> par année d'assurance dont
• <b>frais de notification</b>	<b>35 000 €</b> par année d'assurance
• <b>frais d'expertise et de défense &amp; de protection de l'image</b>	<b>15 000 €</b> par année d'assurance
<b>Défense</b> (art 5 des conditions générales)	<b>Inclus dans la garantie mise en jeu</b>
<b>Recours</b> (art 5 des conditions générales)	<b>20.000 €</b> par litige
<b>Responsabilité environnementale</b>	<b>35 000 €</b> par année d'assurance

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2018** au **01/01/2019** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à COMPIEGNE  
le 15 février 2018  
Pour la société :



### **AXA Assurances IARD Mutuelle**

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et les risques divers  
Entreprise régie par le Code des assurances - 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex  
Siren 775 699 309 - TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309

Opérations d'assurances exonérées de TVA – art. 261-C CGI – sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances